COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Eurosystème ouvre la prochaine étape du projet d'euro numérique

30 octobre 2025

- > La nouvelle phase consiste à mener à bien les préparatifs techniques en vue du lancement de la première émission
- > Si la législation est adoptée courant 2026, un exercice pilote pourrait démarrer en 2027 et l'Eurosystème devrait être prêt pour une émission initiale potentielle de l'euro numérique dans le courant de 2029
- > La phase préparatoire entamée en novembre 2023 est ainsi conclue avec succès

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé de lancer la prochaine phase du projet d'euro numérique. Cette décision survient au terme de la phase préparatoire entamée par l'Eurosystème en novembre 2023, qui a permis de jeter les bases de l'émission d'un euro numérique.

La décision du Conseil des gouverneurs est conforme à la demande des dirigeants européens, telle que formulée en octobre 2025 lors du Sommet de la zone euro, d'accélérer les progrès relatifs à l'euro numérique. Un euro numérique préservera la liberté de choix et protégera la vie privée des Européens tout en sauvegardant la souveraineté monétaire et la sécurité économique de l'Europe. Il favorisera l'innovation dans le domaine des paiements et contribuera à rendre les paiements européens compétitifs, résilients et inclusifs. L'Eurosystème mettra en œuvre ses travaux préparatoires avec souplesse, conformément aux appels lancés par les dirigeants de la zone euro lui demandant d'être prêt dès que possible en vue de l'éventuelle émission d'un euro numérique, même s'ils reconnaissent que le processus législatif n'a pas encore été mené à son terme.

La décision finale du Conseil des gouverneurs de la BCE quant à l'opportunité d'émettre un euro numérique, et à quelle date, ne sera prise qu'une fois la législation adoptée. Dans l'hypothèse où les colégislateurs européens adoptent le règlement établissant un euro numérique courant 2026, un exercice pilote et des premières transactions pourraient avoir lieu à compter de mi-2027. L'ensemble de l'Eurosystème devrait alors être prêt pour une éventuelle émission initiale de l'euro numérique dans le courant de 2029.

« L'euro, notre monnaie partagée, est un signe tangible de l'unité européenne », a déclaré Christine Lagarde, présidente de la BCE. « Nous nous efforçons de préparer sa forme la plus concrète, les espèces en euros, aux défis à venir, en concevant de nouveaux billets plus modernes et en préparant l'émission d'espèces numériques. »

Face à l'évolution des habitudes de paiement et au recul des paiements en espèces par rapport aux transactions numériques, le besoin d'un moyen de paiement numérique public, complémentaire aux espèces, est devenu de plus en plus pressant. L'euro numérique coexistera avec les espèces et en apportera les avantages (simplicité, respect de la vie privée, fiabilité, disponibilité dans l'ensemble de la zone euro) dans la sphère des paiements numériques. Parallèlement au règlement établissant un euro numérique, la BCE soutient également la proposition de la Commission européenne visant à renforcer le droit de payer en espèces.

L'Eurosystème se concentrera sur trois domaines principaux :

- > préparation technique : développement des bases techniques de l'euro numérique, y compris la configuration du système et les essais initiaux ;
- > mobilisation des acteurs du marché : collaboration avec les prestataires de services de paiement, les commerçants et les consommateurs pour finaliser le recueil de règles, recherches auprès des utilisateurs et test du système à travers des activités pilotes ;
- > soutien du processus législatif : en fonction des besoins, poursuite de l'assistance technique fournie aux colégislateurs de l'UE et soutien du processus législatif.

« Il ne s'agit pas seulement d'un projet technique, mais d'un effort collectif visant à assurer la pérennité du système monétaire européen », a déclaré Piero Cipollone, membre du directoire de la BCE et président du groupe de travail de haut niveau sur un euro numérique. « Un euro numérique permettra à chacun de continuer à bénéficier des avantages des espèces à l'ère numérique. Il renforcera ainsi la résilience du paysage européen des paiements, réduira les coûts pour les commerçants et offrira aux entreprises privées une plateforme qui les aidera à innover, se développer et faire face à la concurrence. »

La transparence et l'étroite coopération avec les parties prenantes ont joué, et continueront de jouer, un rôle crucial dans le projet. L'Eurosystème a grandement bénéficié des contributions des dirigeants européens, des intervenants de marché et des futurs utilisateurs potentiels, et il continuera à échanger activement avec de nombreux interlocuteurs.

Les préparatifs de l'Eurosystème en vue de l'introduction d'un euro numérique continueront d'être mis en œuvre avec souplesse pour tenir compte de l'évolution du processus législatif. À cette fin, les travaux seront structurés en modules afin d'avancer de manière progressive et de limiter les engagements

financiers.

Le coût final d'un euro numérique, pour son développement ainsi que pour son fonctionnement, dépendra de ses contours définitifs, y compris des composantes et des services connexes qui doivent être développés. Il ressort des travaux réalisés au cours de la phase préparatoire que les coûts de développement totaux, comprenant les composantes mises au point à la fois en externe^[1] et en interne, sont estimés à quelque 1,3 milliard d'euros jusqu'à l'émission initiale, prévue actuellement courant 2029. Par la suite, les coûts d'exploitation devraient s'établir à environ 320 millions d'euros par an à compter de 2029. L'Eurosystème supporterait ces coûts, comme c'est le cas pour la production et l'émission des billets en euros qui, à l'instar de l'euro numérique, sont un bien public. Comme pour les billets, ces coûts devraient être compensés par le revenu de seigneuriage généré, même si les avoirs en euros numériques devraient être faibles par rapport à l'encours des billets en circulation.

L'achèvement de la phase préparatoire (anglais) marque une étape importante dans le projet d'euro numérique. Grâce aux enseignements tirés au cours de la phase d'étude menée de 2020 à 2023, nous avons pu affiner les aspects conceptuels pratiques du projet. Les principales réalisations sont a) l'élaboration du projet de recueil de règles relatives au dispositif d'euro numérique (anglais), b) la sélection de fournisseurs (anglais) de composantes relatives à l'euro numérique et de services connexes, c) le bon fonctionnement d'une plateforme d'innovation pour l'expérimentation avec les intervenants de marché ainsi que d) l'étude (anglais) par un groupe de travail technique de la compatibilité de l'euro numérique avec l'écosystème des paiements. Cette dernière, menée par la BCE et les intervenants de marché par l'intermédiaire du Conseil des paiements de détail en euros, a conclu qu'un euro numérique serait de nature à renforcer la concurrence sur le marché européen des paiements. Les banques et autres prestataires de services de paiement profiteraient de la distribution de l'euro numérique mais pourraient aussi tirer parti de ses normes ouvertes et se développer dans l'ensemble de la zone euro sans pour cela avoir besoin de leurs propres réseaux d'acceptation. Elles pourraient aussi être en mesure de « co-badger» l'euro numérique avec des solutions de paiement existantes.

La BCE, quand elle a été sollicitée, a apporté une contribution technique aux colégislateurs et a soutenu ainsi le processus législatif. Son <u>étude (anglais)</u> a montré que les coûts liés à l'euro numérique pour les banques resteraient limités, à des niveaux proches des estimations initiales de la Commission européenne et similaires à ceux qui ont été engagés pour la mise en œuvre de la directive sur les services de paiement. Elle a également assuré que les garde-fous prévus dans les caractéristiques conceptuelles de l'euro numérique (telles que les limites de détention) permettraient d'éviter tout risque pour la stabilité financière.

Afin que l'euro numérique réponde aux besoins des particuliers et des commerçants européens, l'Eurosystème a mené des recherches approfondies auprès des utilisateurs, en particulier des consommateurs vulnérables et des petits commerçants. Les conclusions, disponibles dans un <u>rapport (anglais)</u> distinct publié aujourd'hui, pointent la nécessité de bénéficier d'une expérience de paiement simple, fiable et sûre.

Ces résultats confirment l'engagement de la BCE à mettre en place un euro numérique au service de tous et gage de progrès dans la sphère financière européenne, conçu comme un instrument favorisant l'autonomie des Européens, soutenant l'innovation et renforçant la capacité de résistance de notre système monétaire.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à <u>Georgina Garriga Sánchez</u>, par téléphone au : +49 69 1344 95368.

1.

Les coûts de développement externes jusqu'à une première émission sont estimés à environ 265 millions d'euros.

You may also be interested in:

Progress on the preparation phase of a digital euro - Closing progress report

> View page

CONTACT

Banque centrale européenne

Reproduction autorisée en citant la source

Contacts médias anglais

Direction générale Communication

- Sonnemannstrasse 20
- > 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
- +49 69 1344 7455
- media@ecb.europa.eu

SUIVEZ-NOUS

© Banque centrale européenne, 2025













